

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 104

Artikel: Conférence internationale des Unions chrétiennes de jeunes filles

Autor: J.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la Liberté à Philadelphie jusqu'à la moindre cloche d'école ont carillonné en l'honneur du suffrage des femmes! — mais que l'application pratique de cette victoire risque d'être retardée.

Que s'est-il donc passé?

D'après *The Woman's Leader*, le suffrage féminin, voté par le Sénat du Tennessee par 24 voix contre deux aurait rencontré beaucoup plus d'opposition à la Chambre de cet Etat, dont 26 députés républicains (le Tennessee est en majorité démocrate) quittèrent non seulement la salle des séances, mais le territoire de l'Etat quand vint le moment de ratifier l'amendement fédéral. La ratification ayant eu lieu malgré tout, ces messieurs revinrent dans leur circonscription et proclamèrent que la ratification était illégale, le quorum n'étant pas atteint. Consulté, le magistrat suprême du Tennessee répondit que pour des ratifications d'ordre fédéral le quorum n'était pas nécessaire, si bien que le gouverneur du Tennessee communiqua la ratification au gouvernement des Etats-Unis, lequel à son tour proclama le suffrage des femmes établi dans le pays tout entier, et ordonna l'inscription des femmes sur les listes électorales en vue de l'élection présidentielle de novembre. Tout danger semblait écarté lorsque la Législature du Tennessee se réunit à nouveau et « effaça de ses procès-verbaux la ratification. » Comment et dans quelles circonstances, cela est difficile à dire. Peut-être, ainsi que le suppose *The Woman's Leader*, en l'absence des députés démocrates, ou par scrupule de constitutionnalisme poussé à l'extrême, ou encore à titre d'épisode de la campagne préalable à l'élection présidentielle, dans laquelle les démocrates s'affirment de plus en plus comme partisans du suffrage, tandis que les républicains semblent en avoir de plus en plus peur; ou encore de par l'influence monnayée de ce que l'on appelle aux Etats-Unis le « parti des liqueurs »... En attendant, toute l'affaire a été remise à la Cour Suprême des Etats-Unis, ce qui ne semble pas arrêter d'autre part l'inscription des femmes sur les listes électorales: reste à savoir si le verdict sera prononcé avant ou après les élections de novembre, ou encore si un autre Etat n'interviendra pas durant cette période d'attente, qui ravira par une ratification incontestée sa couronne de trente-sixième au Tennessee? Et puis le champ est vaste pour les intrigues politiques de toute espèce, et Mrs Catt, qui avait été accueillie lors de son retour à New-York après sa campagne dans le Tennessee par une manifestation d'enthousiasme et de reconnaissance¹, voit encore une fois le but fuir devant elle. Nous la savons, elle et son talent tactique, à la hauteur de toutes les circonstances, mais nous n'en déplorons pas moins la manœuvre déloyale qui retarde une victoire définitive si vaillamment méritée.

E. Gd.

Conférence Internationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles

En même temps que le Congrès de Genève avait lieu dans notre pays une autre réunion internationale de femmes dont le *Mouvement Féministe* n'a pas parlé jusqu'ici, vu l'abondance de matières. Il s'agit de la Conférence Internationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles, tenue à Champéry du 2 au 14 juin 1920. Le mouvement des Y. W. C. A. est trop important et leur rôle pendant la guerre a été tel qu'on ne saurait passer sous silence cette réunion. Nous venons donc, bien qu'un peu tardive-

ment donner quelques détails sur la conférence de Champéry, d'après le rapport qui vient de paraître¹.

A l'exception du Danemark, toutes les Associations nationales, soit au total 30, étaient représentées. 22 l'étaient par les propres ressortissantes des pays représentés. La Tchéco-Slovénie, la Pologne, la Roumanie, le Chili, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay l'étaient pour la première fois.

Les huit premiers jours furent consacrés à l'étude en commun du message religieux des Y. W. C. A. et au travail de trois commissions sur le *Problème industriel*, sur *l'Emigration et l'Immigration* et sur les *Départements étrangers des Unions Chrétiennes nationales*. Les quatre derniers jours, les déclarations de ces commissions ont été discutées par le Comité International des Y. W. C. A. et acceptée dans leur majorité.

Le rapport sur le travail de 1914 à 1920 constate que, grâce à la guerre, certaines des résolutions qui avaient été adoptées à Stockholm lors de la dernière conférence, n'ont pu être mises à exécution ou seulement partiellement. Mais, toujours grâce à la guerre, le champ d'activité s'est étendu.

Le nombre des secrétaires travaillant en Afrique, en Asie et dans l'Amérique du Sud a passé de 70 à 142. En Europe il y a 158 secrétaires étrangères envoyées pour la plupart par le Comité national américain. Mais on peut constater encore le nombre croissant de femmes qui, dans leur propre pays, se mettent à la tête du mouvement. Cela est très remarquable en Chine, au Japon et aux Indes.

Une nouvelle association nationale s'est jointe à l'Association Internationale, c'est celle de Norvège. En général, malgré les difficultés de ces cinq dernières années, le mouvement est en progrès partout.

La Commission du *Problème industriel* a discuté sur la base de la Charte Internationale du Travail élaborée à Washington, et en conclusion recommande aux Y. W. C. A. de se mettre au courant des conditions sociales existantes. Elles devront constater que bien souvent elles sont en contradiction avec les principes du Christ, et devront tout faire pour les changer. Pour y arriver, il faut s'efforcer de comprendre tous les idéals, et coopérer avec toutes les sociétés qui travaillent à améliorer les conditions de vie. Il faut aussi, beaucoup plus que jusqu'à maintenant, entrer en contact avec les ouvrières au moyen, de foyers, de cantines, etc., afin de développer leur éducation sociale et économique et les encourager à s'organiser. La Commission recommande aux associations d'approuver les conclusions votées à Washington, et dans les pays où ces lois ne sont pas encore en vigueur de soutenir les projets qui tenteront de les introduire. Enfin la Commission voudrait que le Comité International crée un Secrétariat Industriel, et que chaque Association ait une secrétaire spéciale pour ces questions, et qu'elle facilite à ses membres l'étude et les recherches y relatives.

La Commission de *l'Emigration et l'Immigration* a conclu que l'émigration de jeunes filles seules n'est pas à encourager en général parce que trop souvent elle est préjudiciable. Mais puisque l'émigration existe, il faut prendre position et elle a formulé les recommandations suivantes: Que le Comité International organise un Secrétariat permanent pour l'étude et l'application d'un plan concernant l'émigration et que le travail se fasse en coopérative avec les autres associations internationales. Il faudrait en outre se mettre en rapport avec la Croix-Rouge Internationale pour discuter les questions de transports des émigrants au point de vue de la santé publique.

¹ Voir à ce sujet le vivant compte-rendu qu'en donne *The Woman Citizen* (New-York), du 4 septembre.

¹ *The Woman International Quarterly*. Juillet-Octobre 1920. N° 4.

Les associations nationales, à leur tour, devraient s'engager dans ce travail puisque chaque pays est touché par l'émigration et devraient avoir un personnel spécial pour cela. Leurs membres doivent absolument s'intéresser à cette question puisque ce sont particulièrement les femmes et les jeunes filles étrangères qui ont besoin d'aide et d'amitié. Il faudrait que les comités nationaux soient en constant rapport avec le Secrétariat International afin de bien coordonner le travail et être toujours informés des changements de conditions qui peuvent se produire. Dans chaque pays il faudrait répandre aussi largement que possible la connaissance des lois des pays vers lesquels se porte l'émigration, donner des informations sur les conditions du travail, sur le voyage, etc. Il faudrait enfin créer des centres d'hospitalisation, s'assurer des interprètes dans les lieux d'arrivée et autant que possible faire recevoir les émigrantes par des femmes de leur nationalité.

Enfin, la troisième commission, celle des *Départements étrangers*, a discuté et prévu tout ce qui touche à l'envoi de secrétaires étrangères dans les pays dont l'association nationale n'est pas assez nombreuse ou ne possède pas encore des femmes qualifiées pour assurer la direction et la marche du mouvement. Cela comprend aussi la préparation de ces secrétaires spéciales et leur rétribution. De ces départements dépend aussi le travail à faire dans les pays non encore chrétiens.

Cette commission a admis deux principes assez importants : 1^o celui de l'internationalisme; c'est-à-dire qu'il faut que les associations travaillent à développer toujours plus la compréhension internationale; 2^o celui de la priorité de l'Eglise Chrétienne sur les associations, dont le but ne doit pas être en elles-mêmes, mais qui doivent tendre plutôt à renforcer l'Eglise.

Durant ces journées, il s'est aussi tenu une conférence de moralité sociale qui a adopté les résolutions suivantes :

1^o Que les Y. W. C. A. travaillent activement à abolir la réglementation du vice dans les pays où elle existe encore.

2^o Que les Y. W. C. A. dans chaque pays encouragent ou entreprennent l'éducation des jeunes filles pour ce qui concerne les relations sexuelles au point de vue spirituel, éthique et physique.

3. Enfin que les Y. W. C. A. travaillent pour obtenir dans chaque pays une morale égale pour les deux sexes. J. P.

Une organisation de travailleuses à domicile à St-Gall

Je voudrais prouver par les détails qui suivent combien il est nécessaire pour les femmes bourgeoises de se rapprocher des ouvrières, de soutenir leurs organisations, et de favoriser ainsi par des rapports journaliers la connaissance réciproque. Et cela est aussi un des meilleurs moyens d'éveiller l'intérêt et la compréhension des femmes ouvrières pour notre mouvement féministe.

Dans le pays de la broderie que j'habite, cette industrie occupe durant les périodes favorables des centaines d'ouvrières à domicile. La guerre leur porta un coup terrible, car l'industrie de la broderie ayant eu beaucoup à en souffrir, les ouvrières à domicile virent peu à peu disparaître tout leur travail et par conséquent tout leur gain. N'étant soumises à aucune loi comme les ouvrières de fabriques, n'étant d'autre part pas organisées, ne sachant à quel saint se vouer pour avoir du travail, elles en acceptèrent à n'importe quel prix — ceci d'autant plus que les allocations de chômage si tardivement introduites ne pouvaient

que partiellement leur venir en aide : en effet, la plupart de ces femmes travaillaient dans les bonnes périodes pour trois ou quatre maisons à la fois, dont aucune ne voulait prendre à son compte les prestations nécessaires pour les allocations. Ces complications furent telles que l'année dernière, on comptait encore dans le canton de St-Gall environ 1200 chômeuses rien que pour l'industrie à domicile.

Un des grands inconvénients de cette forme de l'industrie est constitué par le fait que les ouvrières ne reçoivent pas leur travail directement des fabriques, mais par l'entremise d'intermédiaires, qui s'attribuent pour cela une commission plus ou moins forte, et toujours prélevée sur le salaire déjà très maigre de l'ouvrière. La « *Frauenzentrale* » de la ville de Saint-Gall chercha à venir en aide aux ouvrières à domicile par la création d'une *Centrale du Travail à domicile*, soit d'une organisation qui remettait aux ouvrières sans prélèvement d'un bénéfice le travail que, d'autre part, elle s'efforcerait de leur procurer. Cette Centrale a rendu les plus grands services, si bien qu'à la fin de l'année 1919 elle a été officiellement reconnue par le Conseil Municipal de la ville.

Mais malgré cette institution, le besoin se faisait toujours sentir davantage d'une solide organisation des ouvrières à domicile, qui, par ce moyen, parviendraient à relever elles-mêmes leurs salaires tombés au-dessous des nécessités économiques. Il existe, il est vrai, chez nous deux organisations politiques qui admettent les ouvrières à domicile, mais comme elles n'y sont que faiblement représentées, leurs intérêts n'y sont que rarement défendus, et la grande majorité de ces femmes ne voulaient pas s'y affilier. C'est pourquoi, en mai de l'année dernière, la directrice de la Centrale du Travail à domicile et de l'Office cantonal du Travail vint me demander de prendre la parole dans une assemblée publique d'ouvrières à domicile pour leur exposer la nécessité de se grouper. Bien que je ne me fusse jusqu'alors pas spécialement occupée de questions de ce genre, j'acceptai, persuadée que j'étais du devoir de venir en aide à ces ouvrières.

Environ 200 femmes répondirent à l'appel affiché dans toute la ville. La séance fut tumultueuse, les Associations ouvrières politiques manifestant fortement par la voix de leurs représentantes contre l'idée d'un groupement en dehors d'elles ; mais le résultat fut cependant l'inscription de 30 femmes environ à cette nouvelle Association féminine, d'un caractère tout à fait neutre en matière politique, et dont la signataire de ces lignes fut appelée à prendre la présidence. Des statuts furent élaborés dont le premier paragraphe dit que « l'Association des ouvrières à domicile est purement professionnelle, et a pour tâche de soutenir les intérêts sociaux et personnels de ses membres ». Petit à petit tout s'organisa, et dans le courant de l'année les 30 membres du début avaient passé à 180, qui se répartirent en différents groupes suivant leur profession. Des pourparlers au sujet des salaires eurent lieu, et des augmentations de salaires furent obtenues, dont le tableau suivant montrera la nécessité :

Gain des Entrelaceuses	en 9 h. : 2,50 fr. à 3 fr.
Rebrodeuses	en 10 à 18 h. : 4 fr. à 5 fr.
Brodeuses en « lorraine »	en 10 h. : 4 fr.
Découpeuses	en 10 à 12 h. : 3 fr. à 3,20 fr.
Lingères	en 9 à 10 h. : 3 fr. à 4 fr.
Bordeuses	en 10 à 12 h. : 2,50 fr. à 3 fr.
Couseuses de motifs	en 9 à 11 h. : 4 fr. à 5 fr.
Repassseuses	en 9 à 11 h. : 3,50 fr. à 4,50 fr.

Ajoutons que toutes ces femmes doivent fournir le fil, la machine, l'apprêt de l'étoffe, etc.